

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

Séance du 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

Représentés : M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/11/103**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SONORITY
MASS MENTIN**

L'association Sonority Mass Mentin, récemment créée par de jeunes Lamentinois, a pour objectif de favoriser l'expression artistique et culturelle des jeunes autour des traditions carnavalesques et plus particulièrement des ti mas.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle saison carnavalesque, l'association a sollicité le soutien de la Ville de Lamentin, sous forme d'une aide matérielle ou financière, afin de se procurer des instruments de musique, des tenues et de subvenir aux besoins de ravitaillement lors des défilés. Cette initiative, portée par une jeunesse locale dynamique, contribue à la valorisation du patrimoine culturel lamentinois et à la promotion de la cohésion sociale au sein du territoire. Le soutien à cette jeune structure s'inscrit pleinement dans la politique municipale de développement culturel et de soutien aux associations émergentes.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association Sonority Mass Mentin une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € au titre de l'exercice 2025, afin de l'aider dans la préparation de la prochaine saison carnavalesque.



Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Sonority Mass Mentin,
Considérant la volonté municipale de soutenir les initiatives culturelles locales et de favoriser l'émergence de nouvelles structures associatives,
Considérant que cette initiative participe activement à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel lamentinois ;
Considérant que le soutien aux associations émergentes s'inscrit dans les priorités de la politique municipale en matière de développement culturel et de valorisation des initiatives de la jeunesse ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de mille euros (1 000,00 €) à l'association Sonority Mass Mentin, afin de soutenir la préparation de la saison carnavalesque 2025.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE